

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 janvier 2015
Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 09/02/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2015
(accusé de réception du 09/02/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Débat d'orientations budgétaires 2015

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la tenue d'un débat sur « les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci... ».

Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

Par ailleurs, la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 a introduit les articles L. 2311-1, L. 3311-2, L. 4310-1 dans le CGCT. Ces derniers prévoient que dans les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, "préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation." Celui-ci est joint au présent rapport.

Ce premier débat d'orientation budgétaire de la mandature 2014-2020 est le reflet d'un contexte économique et budgétaire particulier, donnant à ce mandat un caractère inédit.

I. L'environnement général

La situation financière des collectivités locales est en partie dépendante du contexte économique, que ce soit dans la dynamique des recettes (évolution des bases de fiscalité, produit des impositions indirectes) ou dans celle de certaines dépenses.

Le taux d'inflation, le niveau des taux d'intérêts influent également sur l'évolution des charges, en investissement et en fonctionnement.

Principaux indicateurs économiques nationaux:

	Moy.	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
Inflation prévisionnelle LF	1,43%	1,50%	1,70%	1,75%	1,30%	0,90%
Taux d'actualisation des bases fiscales (indice)	1,48%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%

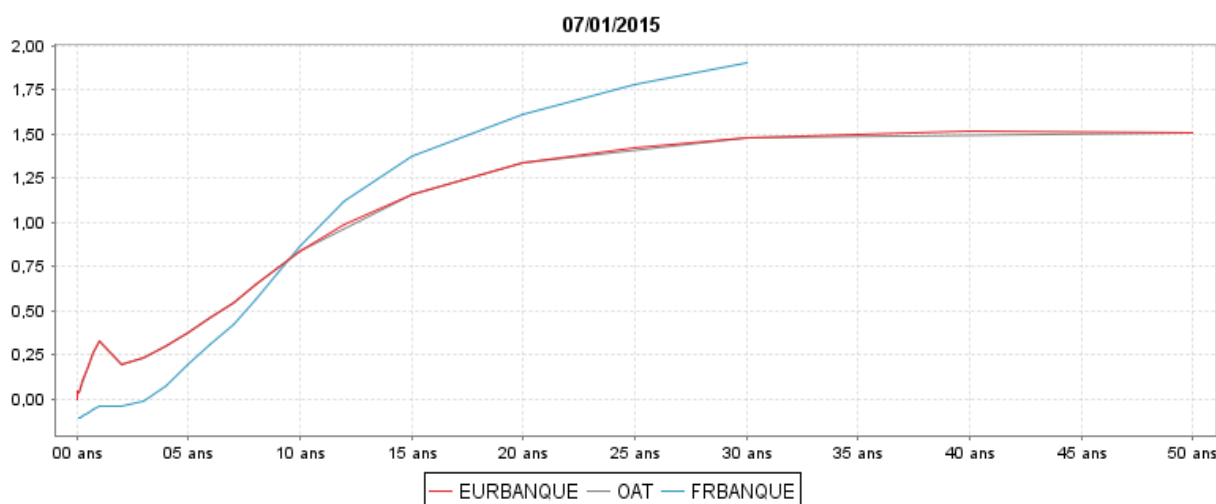
Évolution de la DGF

	Moy.	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
Évolution DGF LF	-2,43%	0,10%	0,00%	0,29%	-3,33%	-8,86%
Évolution Dotation ajustement compensation TF et ex-TP	-17,86%	-7,41%	-16,40%	-16,32%	-21,29%	-26,64%
	Moy.	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
Évolution Dotation Forfaitaire	-4,55%	-1,9%	-0,7%	-1,7%	-5,7%	-12,3%

I.5 - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Enveloppe FPIC (en M€)	0	0	150	360	570	780

Courbe des taux d'intérêts début janvier 2015:



Les taux d'intérêts sont bas et devraient rester sur cette tendance dans les mois qui viennent. Si comme emprunteur, c'est un avantage, ils traduisent le reflet d'une activité économique atone et d'une inflation quasi-nulle.

Amplification de la baisse des dotations et renforcement de la péréquation

L'amplification de la baisse des dotations

Les collectivités locales sont engagées dans le redressement des comptes publics via leur participation aux efforts d'économie que l'ensemble des acteurs de la dépense publique doit réaliser (21 Mds d'€). La contribution est de 3,67 milliards d'€ (après 1,5 milliards d'€ en 2014), soit 9 % de la dotation globale de fonctionnement qu'elles perçoivent (et 27 % à l'horizon 2017). En incluant la première baisse opérée en 2014, les dotations auront reculé de 12,5 milliards d'€ d'ici 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'€.

Les modalités de calcul qui ont prévalu pour la première baisse de 2014 devraient être conservées.

Le renforcement de la péréquation

Le prélèvement opéré sur la DGF est accentué par la péréquation verticale, l'État redistribuant à l'intérieur de l'enveloppe restante 228 millions d'€ pour abonder les dotations de solidarité (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation).

Les dispositifs de péréquation horizontale (entre collectivités) poursuivent leur montée en charge. Le FPIC (fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales) augmentera de 210 M€ pour atteindre 780 M€ avec des effets de seuil à la suite de la métropolisation de la région marseillaise et de l'achèvement de la carte intercommunale en région parisienne qui devraient voir les autres contributeurs absorber les baisses de contribution de ces gros ensembles intercommunaux de la région parisienne et de la métropole marseillaise.

Une évolution limitée des recettes fiscales

L'actualisation des bases de la Taxe Foncière et de la Taxe d'Habitation prévue par la loi de finances est de 0,9 % épousant strictement l'inflation constatée.

L'évolution des prix de l'immobilier ainsi que le volume des transactions laissent présager un repli des droits de mutation déjà amorcé en 2014.

Afin de soutenir l'investissement, le taux du FCTVA (Fonds de compensation TVA) devrait passer de 15,761 à 16,404 % (+4%).

Les relations avec les autres partenaires

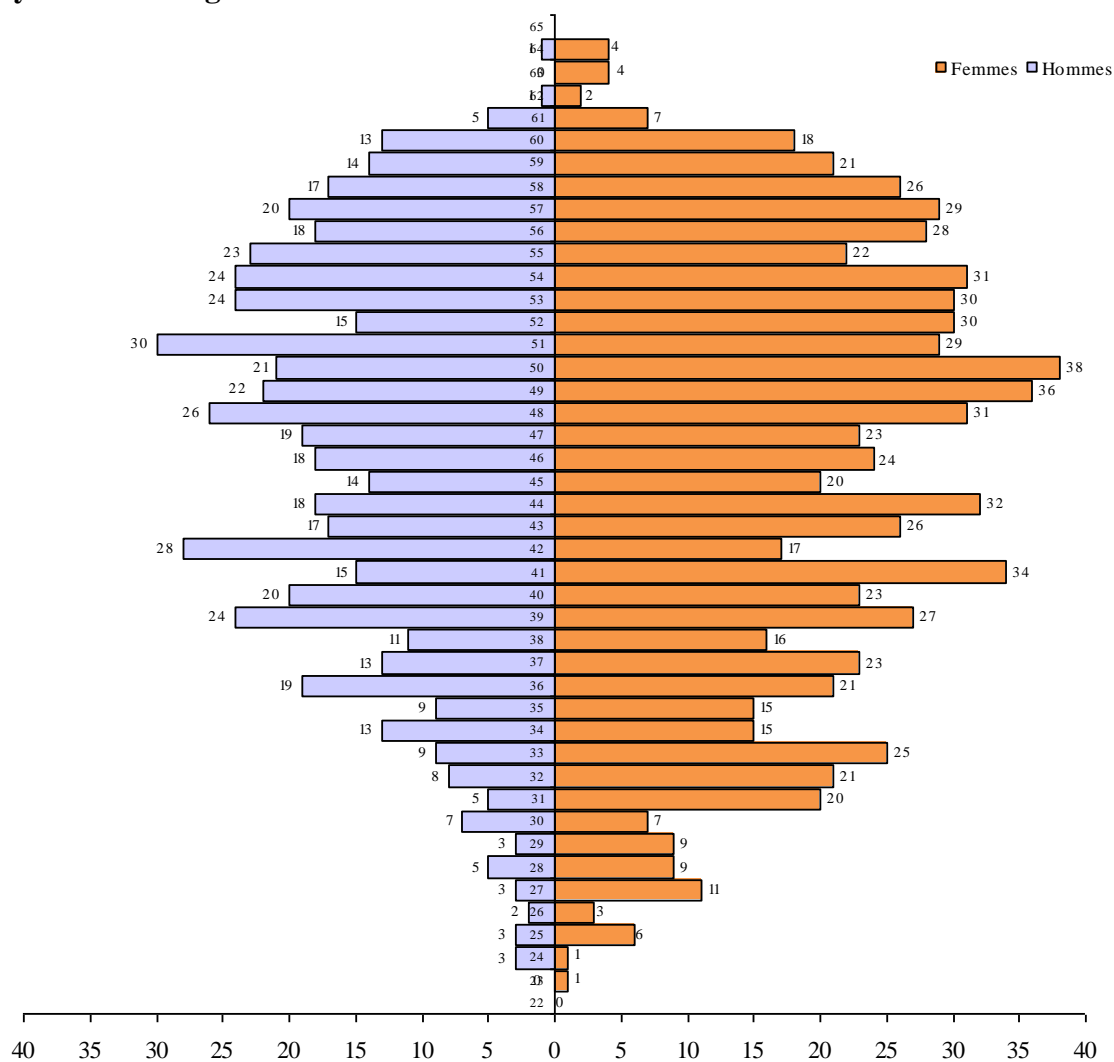
Les partenaires institutionnels (conseil général, conseil régional) sont également soumis à cette pression financière. La pérennité des niveaux de financement dont nous bénéficions pourrait être remise en cause.

II. les engagements pluriannuels et éléments rétrospectifs

La masse salariale

Effectifs au 31/12/2014	Services Ville de Quimper	Services communs (80% de la charge facturée à la ville)
Catégorie A	51	72
Catégorie B	97	81
Catégorie C	557	159
Contractuels et autres	194	17
Total	899	329

Pyramide des âges des titulaires :



Les effets statutaires, les mesures nationales et la politique RH de la commune impactant la masse salariale en 2015 :

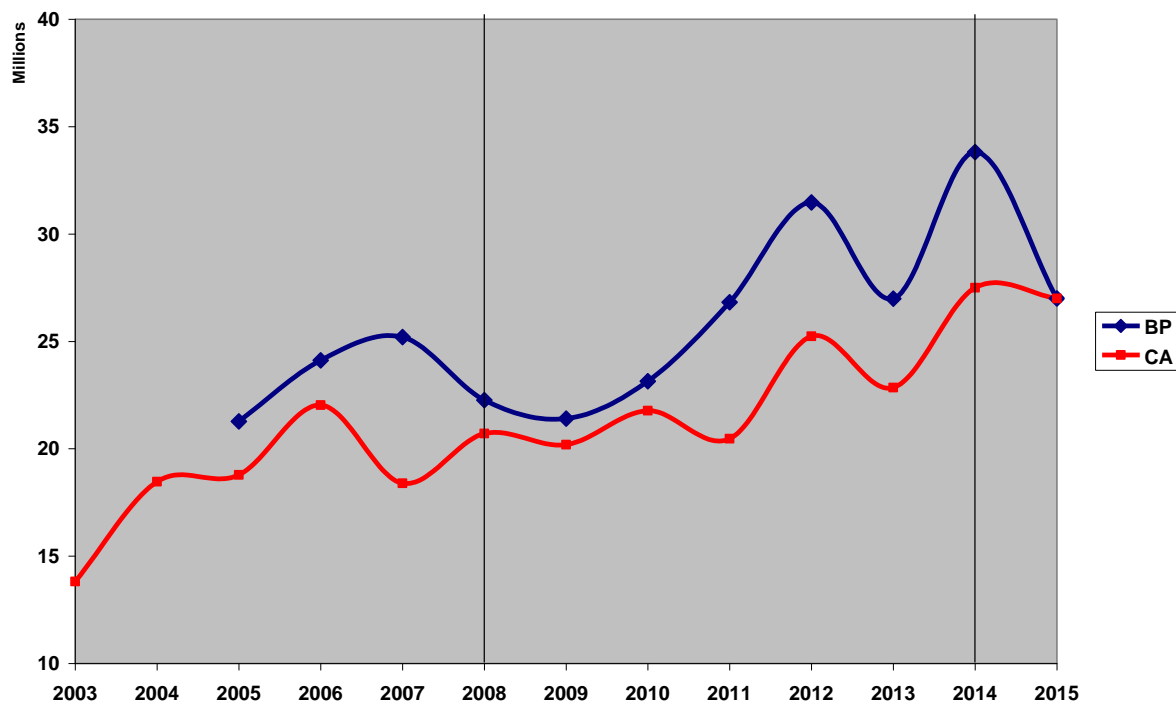
- gel du point d'indice ;
- avancement de grade et d'échelon ;
- revalorisation des catégories C.

L'investissement

L'exercice 2015 voit l'achèvement de certains programmes (Pôle Max Jacob, pôle sportif de Creac'h Gwen, mairie annexe de Kerfeunteun, crèches sur Kervouyec et au Cap Horn...) et donc la mobilisation de ressources importantes pour les réaliser.

L'investissement pour maintenir le patrimoine en l'état s'élève à environ 12 M€ annuel.

Tableau de l'investissement des années 2001 à 2015



La soutenabilité des équilibres financiers nécessitera de revenir à des niveaux d'investissement en réalisation proches de ceux de la période 2003-2008.

Le chantier d'optimisation et de rationalisation du patrimoine communal doit être poursuivi.

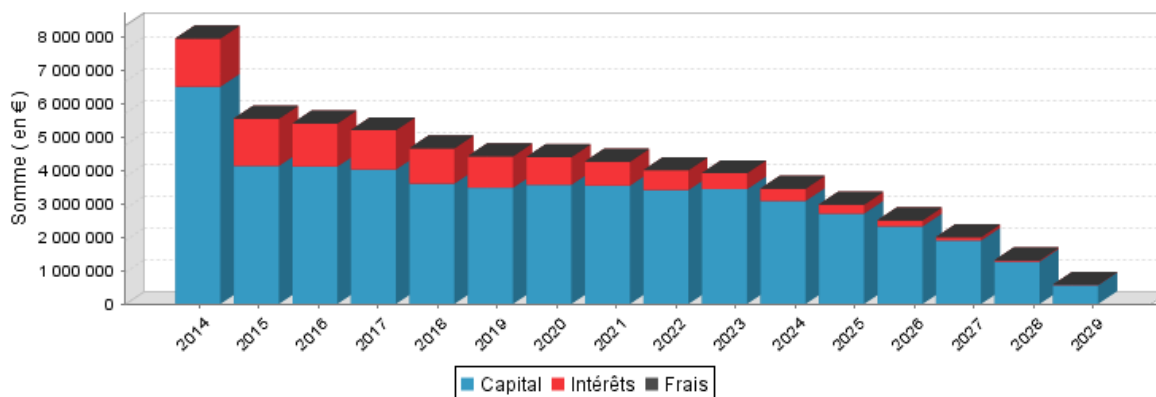
La dette au 31/12/2014

ANALYSE INSTANTANEE AU 31/12/2014

Dette Long Terme

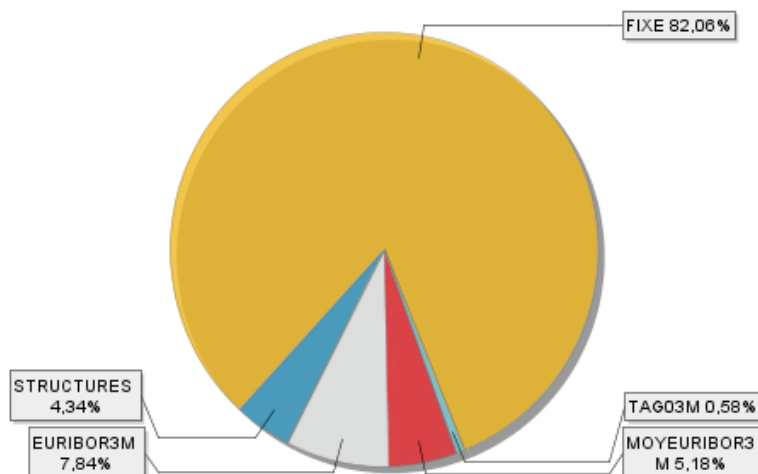
<i>Encours</i>	47 324 014,45
<i>Nombre d'emprunts</i>	23
<i>Durée de vie moyenne</i>	6 ans
<i>Durée résiduelle</i>	14 ans, 9 mois
<i>Taux actuariel</i>	3,13 %

Extinction de l'annuité au 31/12/2014



A noter que l'annuité 2014 comporte le remboursement anticipé de deux emprunts à taux variables pour la somme de 2 634 063,60 € dont les marges, élevées, avaient été fixées au moment de la crise des liquidités. En se refinançant aujourd'hui, nous pourrions bénéficier de marge plus attractive et donc économiser des intérêts à payer.

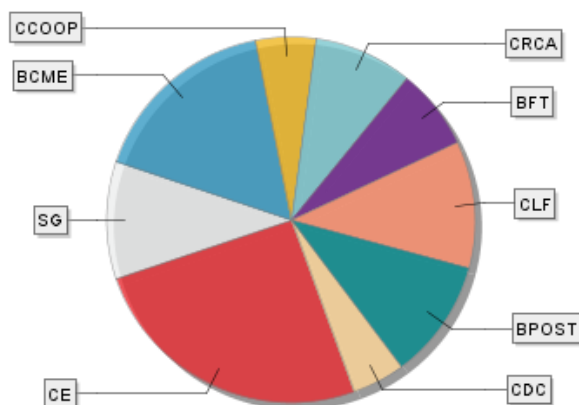
Structure des taux au 31/12/2014 :



Au titre de la charte Gissler, un seul emprunt, dont le capital restant du s'élève à 2 054 351,38 € et noté en 1-E, constitue notre encours structuré.

Structure par prêteur :

Prêteur	Montant
CE (Caisse d'Épargne)	12 023 390,80
SG (Société Générale)	4 865 203,90
BCME (Crédit Mutuel)	7 932 730,93
CCOOP (Crédit Coopératif)	2 504 592,18
CRCA (Crédit Agricole)	4 111 756,41
BFT (Groupe Crédit Agricole)	3 384 850,00
CLF (Ex-Dexia)	5 294 173,89
BPOST (Banque Postale)	5 000 000,00
CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)	2 207 316,34
TOTAL	47 324 014,45

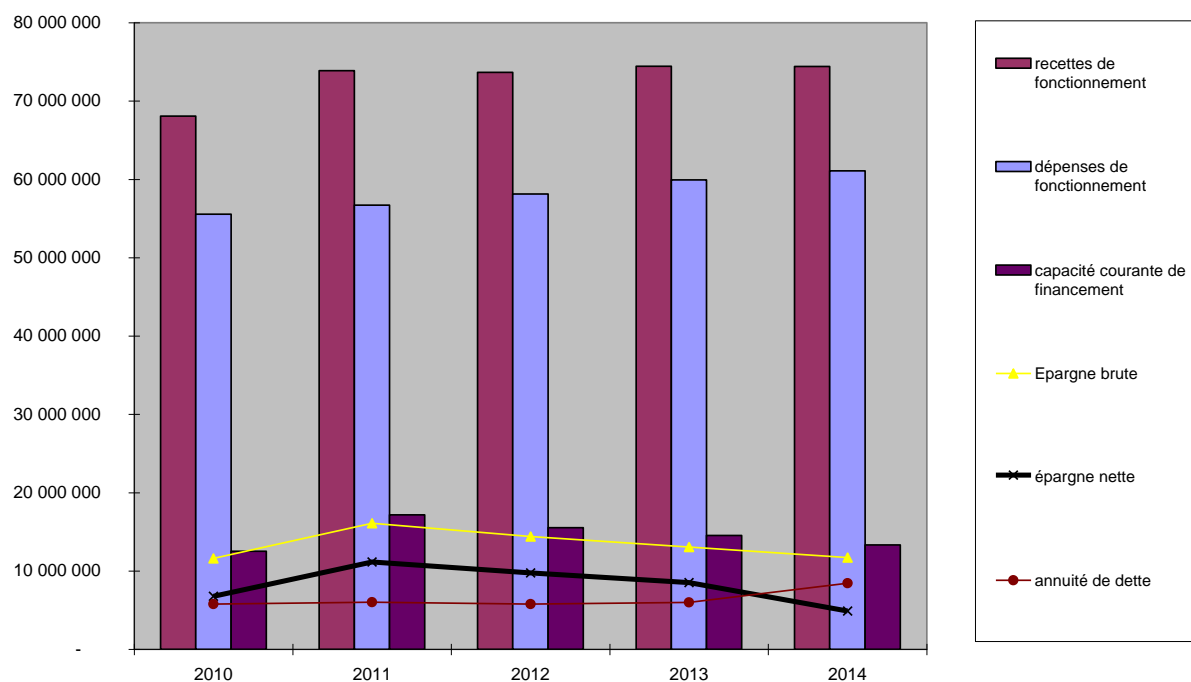


Rétrospective des années passées

		2010	2011	2012	2013	Pré CA - 2014
1	Ressources de fonctionnement	68 074 735	73 876 502	73 659 439	74 446 232	74 400 000
	dont fiscalité	39 628 019	42 722 131	44 078 583	46 165 473	46 880 935
	dont DGF	12 955 988	12 733 265	12 567 740	12 546 373	11 954 869
	dont reversement QCOM	4 056 192	4 686 430	4 680 649	4 675 649	4 675 649
2	Dépenses de fonctionnement hors charges financières	55 550 100	56 711 047	58 132 674	59 921 313	61 077 000
	dont personnel	29 248 283	29 137 307	28 044 012	29 673 498	30 400 000
	dont subventions	13 009 914	13 621 279	13 749 917	14 001 417	14 000 000
	dont autres charges courantes				14 758 657	15 400 000
	Autres charges				604 517	361 000
	Reversement	-	-	758 698	883 224	916 000
3	Capacité courante de financement (1-2)	12 524 634	17 165 455	15 526 764	14 524 919	13 323 000
4	Frais financiers	932 779	1 078 715	1 139 512	1 462 786	1 600 000
5	Épargne brute (3-4)	11 591 855	16 086 741	14 387 253	13 062 133	11 723 000
6	Remboursement capital dette	4 830 084	4 936 392	4 623 290	4 538 249	6 822 475
7	Épargne nette (5-6)	6 761 771	11 150 349	9 763 962	8 523 884	4 900 525
8	Subventions d'équipement versées	4 794	1 204 420	643 679	1 891 291	1 313 135
9	Programme d'investissement	22 271 267	19 275 730	24 666 541	20 996 075	25 688 621
10	Charges d'investissement (8+9)	22 276 061	20 480 150	25 310 220	22 887 366	27 001 755
11	Recettes d'investissement	5 912 178	6 545 656	6 976 015	6 589 563	6 549 500
12	Emprunt	8 000 000	3 000 000	11 500 000	11 500 000	10 000 000
13	Excédents 1068	9 539 730	9 351 403	11 483 006	11 517 758	11 421 515
14	Total des financements propres (7+11+12+13)	30 213 680	30 047 407	39 722 983	38 131 205	32 871 540
15	Résultat N	7 937 618	9 567 258	14 412 763	15 243 839	5 869 785
16	Résultat N- 1	- 11 989 885	- 13 403 670	- 14 591 072	- 11 696 066	- 7 873 742
17	Résultat de clôture = Fonds de roulement (15+16)	- 4 052 266	- 3 836 412	- 178 308	3 547 773	- 2 003 958
	Encours de dette	32 244 021	30 308 029	37 184 739	44 146 000	47 323 525
	Capacité de désendettement	2,78	1,88	2,58	3,38	4,04
	Annuité de dette	5 762 863	6 015 107	5 762 802	6 001 035	8 422 475

A noter le remboursement anticipé de deux emprunts représentant 2 634 063,60 € qu'il convient de soustraire pour retrouver l'épargne nette réelle.

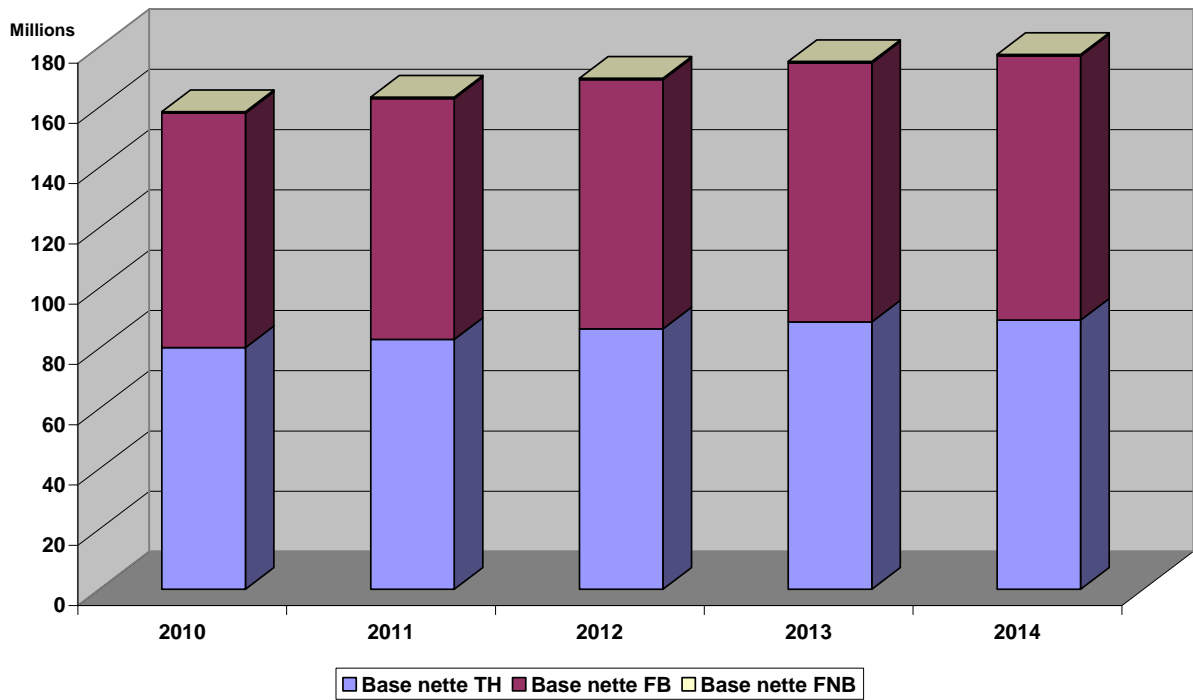
Évolution des soldes de gestion :



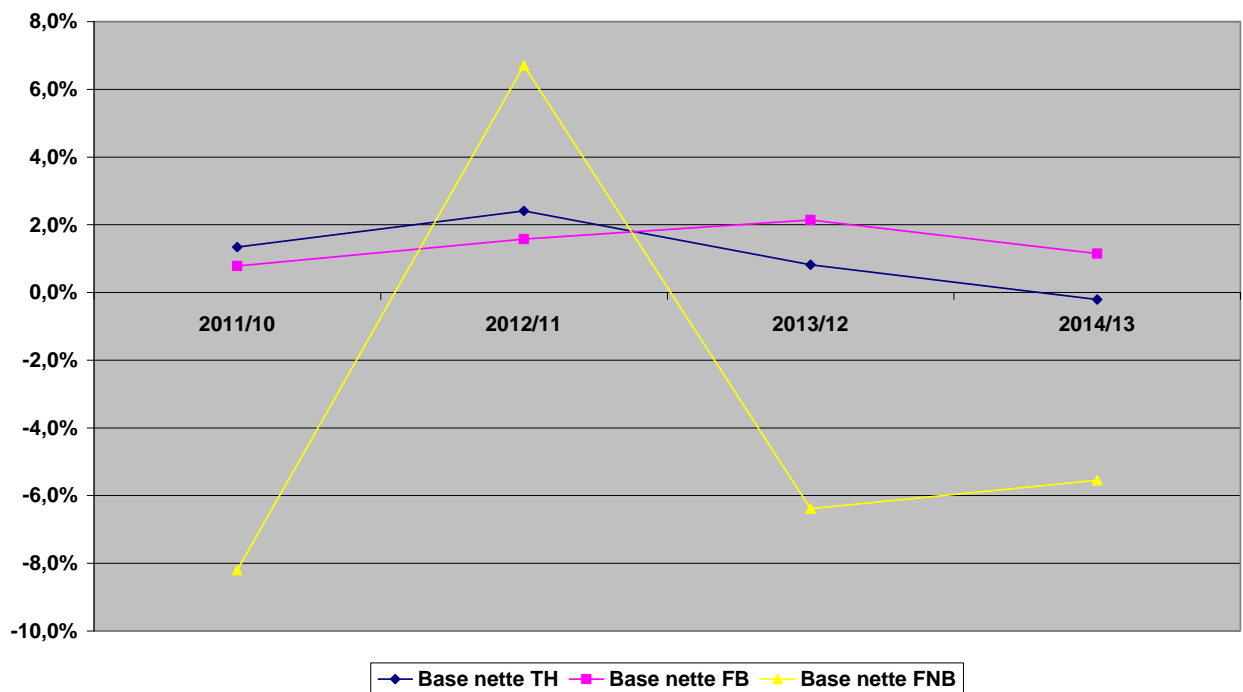
Évolution des bases fiscales :

Taux	2010	2011	2012	2013	2014
Taux TH	19,04%	19,23%	19,42%	19,81%	20,01%
Taux FB	20,01%	20,21%	20,41%	21,02%	21,23%
Taux FNB	61,75%	62,36%	62,98%	64,24%	64,88%
Bases en €	2010	2011	2012	2013	2014
Base nette TH	80 201 000	82 897 142	86 421 481	88 692 056	89 301 149
Base nette FB	77 750 000	79 922 574	82 641 224	85 929 736	87 693 405
Base nette FNB	530 000	496 236	539 006	513 652	489 515
Évolution nominale (physique + LF)	Moy.	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13
Base nette TH	2,7%	3,4%	4,3%	2,6%	0,7%
Base nette FB	3,1%	2,8%	3,4%	4,0%	2,1%
Base nette FNB	-2,0%	-6,4%	8,6%	-4,7%	-4,7%
Évolution physique	Moy.	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13
Base nette TH	1,1%	1,3%	2,4%	0,8%	-0,2%
Base nette FB	1,4%	0,8%	1,6%	2,1%	1,1%
Base nette FNB	-3,5%	-8,2%	6,7%	-6,4%	-5,5%
Indice d'actualisation TH et FB	1,016	1,020	1,018	1,018	1,009

Evolution des bases



évolution physique (hors LF) des bases



III. Les perspectives budgétaires

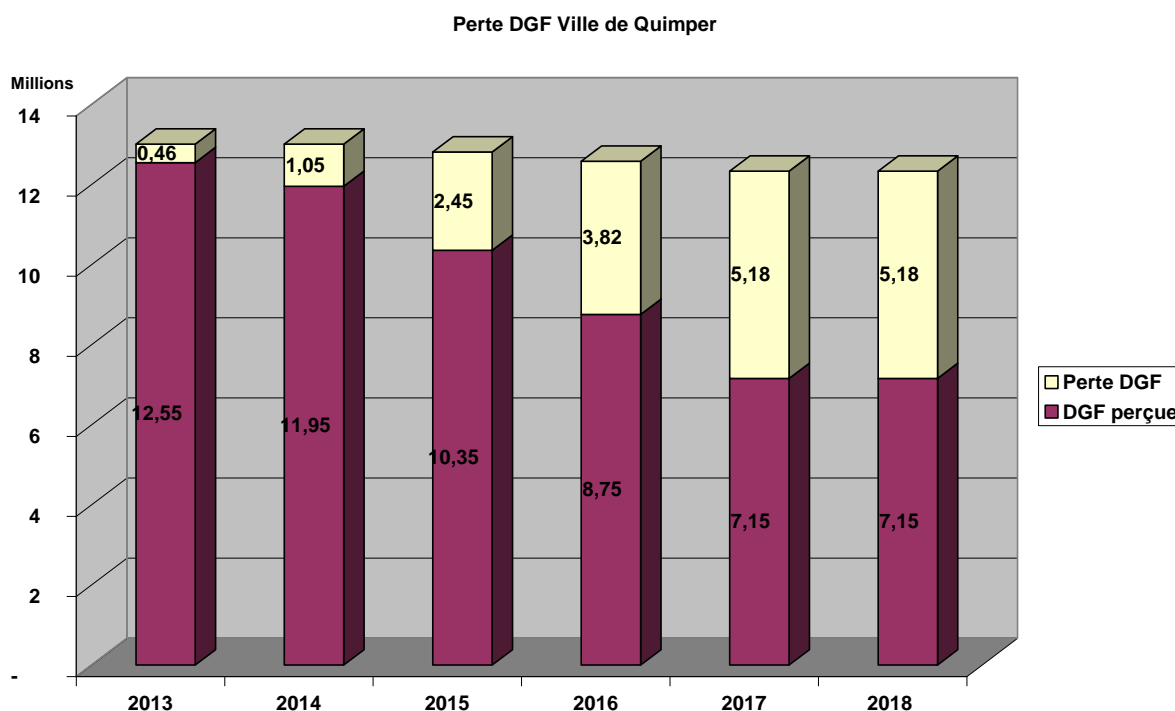
La baisse de la DGF pour la ville de Quimper

Dans le cadre du redressement des comptes publics de la nation, les collectivités territoriales et leurs groupements sont appelés à participer au travers d'un prélèvement sur recettes qui se traduit par une minoration de la dotation globale de fonctionnement. Entamé en 2014 par un prélèvement de 1,5 Mds d'€, ce processus se poursuit en 2015 à hauteur de 3,67 Mds d'€ et sera reconduit en 2016 et 2017.

Quimper participe de cet effort de désendettement de la nation.

En plus des baisses de DGF liées au financement de la péréquation et à la progression démographique, la diminution pour la ville de Quimper approcherait en 2015 (sous réserve des notifications) un peu plus de 1,3 M€.

En prenant comme année de référence 2013, ce serait 5,18 M€ en moins atteint en année pleine en 2017, et une perte de cumulée de 2014 à 2018 de 17,7 M€.



L'impact des baisses de dotations

Une baisse structurelle des recettes pour plusieurs années, un impact fort sur les équilibres financiers

A l'instar des autres collectivités, la baisse de DGF pour la ville de Quimper représente à terme la moitié de l'épargne brute constatée au compte administratif.

Si rien n'est fait, l'épargne nette, puis l'épargne brute seraient négatives à un horizon de 3 ans.

Les grands principes conduisant la stratégie financière de la commune

Les perspectives budgétaires, c'est-à-dire les grandes orientations de la politique budgétaire :

La fiscalité

Le levier fiscal n'est pas utilisé, la dynamique doit provenir exclusivement de l'élargissement des bases physiques et de l'actualisation loi de finances.

L'investissement :

L'investissement est primordial au développement d'un territoire, pour renforcer son attractivité. Dans un contexte financier aussi difficile, il faut tout à la fois le préserver mais conscient du niveau soutenable pour les équilibres financiers, il convient de le prioriser et l'orienter au plus près du besoin et du retour sur investissement pour le territoire et les politiques publiques mises en avant.

La politique d'endettement

La commune de Quimper connaît une situation saine en matière d'endettement. Le stock est de 47 M€ au 31/12/2014, la capacité de désendettement est très en dessous des ratios d'alerte.

Néanmoins, dans un contexte de contraction de l'épargne de gestion, la couverture de l'annuité de dette sera plus sensible dans les années qui viennent. Et il convient d'être conscient que la capacité de désendettement, qui constate un flux (l'épargne brute) à un stock (le capital de la dette restant due), peut rapidement se détériorer avec une épargne en chute.

L'évolution et l'adaptation des politiques publiques à la nouvelle donne budgétaire pour permettre de préserver un service public de qualité et les équilibres financiers. Pour permettre de préserver un service public de qualité, il convient d'interroger la pertinence et l'allocation des moyens pour les réaffecter aux politiques publiques avec le plus d'efficience possible.

C'est l'objet du travail qui sera mené en 2015, par une mission confiée à Georges-Philippe Fontaine et Valérie Gacogne, accompagnés des services.

Les relations avec l'intercommunalité

2015 est une année de transition qui devrait voir la conclusion du pacte de solidarité fiscal et financier de Quimper Communauté ainsi que le schéma de mutualisation du bloc communal.

Le montant de la DSC sera *a priori* maintenu, et l'exercice à venir verra le chantier de la refonte du dispositif conventionnel de partage des moyens de l'administration commune s'ouvrir pour l'adapter aux changements intervenus depuis sa conclusion initiale en 2003.

La stratégie financière de la collectivité, dans un contexte instable, inédit et incertain nécessitera d'être évaluée pour s'adapter, à chaque exercice budgétaire.

Glossaire :

Épargne de gestion : il s'agit de la différence entre les recettes de fonctionnement courantes et les dépenses de fonctionnement courantes. Elle sert à couvrir l'annuité de dette (remboursement annuel du capital de la dette et intérêts annuels de la dette).

Épargne brute : il s'agit de la différence entre l'épargne de gestion et les intérêts de la dette. Elle sert à couvrir le remboursement du capital de la dette.

Épargne nette : il s'agit de la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette. Ce surplus d'épargne constitue une part de l'autofinancement par fonds propres (avec le FCTVA notamment) des investissements de la collectivité. Toutes choses égales par ailleurs, plus elle est élevée, moins la collectivité recourt à l'emprunt pour financer ses investissements.

Capacité de désendettement : La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapporté à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2015.

Le maire,

Ludovic JOLIVET